

AMNESTY INTERNATIONAL

COMMUNICATION ÉCRITE

Index AI : IOR 40/7043/2017

AILRC-FR

4 septembre 2017

Turquie. Le Conseil des droits de l'homme des Nations unies doit agir face à la dégradation de la situation des droits humains

Débat général, point 4 : Communication écrite d'Amnesty International présentée lors de la 36^e session du Conseil des droits de l'homme des Nations unies (11 au 29 septembre 2017)

Au cours de l'année qui a suivi la tentative manquée de coup d'état de juillet 2016, nous avons assisté à une sévère répression de la promotion et de la protection des droits humains en Turquie. Bien que la dégradation de la situation des droits humains en Turquie ne soit pas nouvelle, l'ampleur de la répression actuelle et ses répercussions sont sans précédent. Les autorités ont prolongé à quatre reprises l'état d'urgence, déclaré dans un premier temps pour une période de trois mois, et ont élargi son champ d'application, l'objectif initial, contrecarrer la tentative de putsch, devenant la « lutte contre les organisations terroristes ». Les dissidents supposés et la société civile ont été largement pris pour cible.

DÉTENTION ARBITRAIRE ET TORTURE

Depuis le coup d'État manqué, plus de 50 000 personnes ont été placées en détention provisoire¹, et Amnesty International a recueilli des informations sur le cas de personnes maintenues arbitrairement en détention provisoire, sans que rien ne prouve qu'elles aient commis une infraction.²

Il y a eu une augmentation des allégations faisant état d'actes de torture et d'autres mauvais traitements infligés à des personnes détenues par la police, traitements favorisés en partie par des modifications législatives introduites *via* l'état d'urgence qui suspendent des garanties essentielles protégeant les détenus de la torture et des autres mauvais traitements. Le premier décret pris en vertu de l'état d'urgence a augmenté la durée

¹ *Bozdağ: FETÖ'den tutuklu 50 bin 402 kişi var* <http://www.memurlar.net/haber/673625/bozdag-feto-den-tutuklu-50-bin-402-kisi-var.html>

² Voir Amnesty International, *Turquie. Alors que des informations font état de torture, il faut permettre à des observateurs indépendants de rencontrer les détenus*, 24 juillet 2016, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2016/07/turkey-independent-monitors-must-be-allowed-to-access-detainees-amid-torture-allegations/>

pendant laquelle des personnes peuvent être détenues sans inculpation, la portant de quatre à 30 jours, et a accordé aux agents des forces de l'ordre le pouvoir d'enregistrer et de transmettre les conversations entre les avocats et leurs clients en détention provisoire.³ En janvier, la période de détention avant inculpation a été réduite à sept jours, prolongeables de sept jours supplémentaires, en application du décret n° 684.⁴ Selon des allégations dignes de foi reçues par Amnesty International, des dispositions permettant de placer à nouveau en garde à vue des personnes qui se trouvaient en détention provisoire ont été utilisées pour faciliter la torture et les mauvais traitements.

Après le coup d'État, Amnesty International a recueilli des informations tendant à prouver que des personnes avaient été frappées et torturées dans des lieux de détention officiels et non officiels.⁵ Le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) s'est rendu en Turquie en août 2016 et a adressé un rapport aux autorités turques en novembre. Les autorités turques n'ont pas autorisé la publication du rapport du CPT.⁶ En novembre 2016, le Rapporteur spécial des Nations unies sur la torture a effectué une visite en Turquie, au cours de laquelle il a été autorisé à accéder sans restriction à un nombre limité de centres de détention.⁷ Le rapport sur cette visite doit être présenté au Conseil des droits de l'homme en mars 2018.

RÉPRESSION SÉVÈRE DE L'OPPOSITION

Les autorités ont pris des mesures énergiques contre les voix dissidentes au sein des médias et de la société civile. Depuis la tentative de coup d'État, plus de 160 organes de presse et plus de 3 800 associations, ainsi que des fondations, dont *Gündem Çocuk* (ONG de premier plan agissant dans le domaine de la défense des droits de l'enfant), des ONG défendant les droits fondamentaux des femmes et des acteurs humanitaires, ont été fermés définitivement en application de décrets d'urgence successifs.⁸ La détention provisoire prolongée est un grave problème auquel les journalistes sont confrontés en Turquie. Plus de 130 journalistes et autres professionnels des médias sont actuellement incarcérés dans l'attente de leur procès ; certains sont détenus depuis plus d'un an. Le Comité pour la protection des journalistes estime que la Turquie est le pays qui

³Décret n° 667, publié le 22 juillet 2016. Consultable à l'adresse suivante : <http://www.resmigazete.gov.tr/eskiler/2016/07/20160723.pdf>.

⁴Décret n° 684, publié le 23 janvier 2017. Consultable à l'adresse suivante : <http://www.resmigazete.gov.tr/eskiler/2017/01/20170123-3.htm>.

⁵ Voir : <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2016/07/turkey-independent-monitors-must-be-allowed-to-access-detainees-amid-torture-allegations/>

⁶ Voir <https://www.amnesty.org/fr/documents/document/?indexNumber=eur44%2f4798%2f2016&language=fr>.

⁷ Preliminary observations and recommendations of the United Nations Special Rapporteur on torture and other cruel, inhuman and degrading treatment or punishment, Mr. Nils Melzer on the Official visit to Turkey – 27 November to 2 December 2016 (texte disponible en anglais uniquement), <http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=20976&LangID=E>.

⁸ Voir : <http://www.ihop.org.tr/wp-content/uploads/2017/02/OHAL-%C5%9Eubat2017-raporu.pdf>

emprisonne le plus de journalistes au monde, près d'un tiers des journalistes incarcérés se trouvant dans des prisons turques.⁹

Des défenseurs des droits humains ont également été la cible de poursuites abusives en application de lois antiterroristes formulées en des termes vagues.

La directrice d'Amnesty International Turquie, Idil Eser, a récemment été arrêtée en même temps que neuf autres personnes au cours d'un atelier sur les droits humains. Idil Eser et sept de ces personnes ont été placées en détention provisoire parce qu'elles étaient soupçonnées d'avoir « commis une infraction au nom d'une organisation terroriste sans en être membre ».¹⁰ Le président d'Amnesty International Turquie, Taner Kılıç, a également été inculpé au titre des lois antiterroristes et placé en détention provisoire.¹¹ Dans ces 11 cas, aucune preuve crédible ni recevable d'actes répréhensibles n'a été produite pour justifier les inculpations ou le maintien en détention.

Amnesty International considère que la détention provisoire systématique et prolongée de journalistes, de professionnels des médias et de défenseurs des droits humains en Turquie est assimilable à une peine sans jugement. Des personnes exprimant des vues dissidentes, notamment au sujet de la question kurde, ont été menacées de violences et de poursuites pénales. Tous les médias dissidents ont été pris pour cible, notamment ceux évoquant la question kurde, les médias accusés de soutenir le dignitaire religieux en exil Fethullah Gülen, ainsi que les médias laïcs.¹²

RECOMMANDATIONS

À la lumière des préoccupations mentionnées ci-dessus, Amnesty International invite le Conseil des droits de l'homme des Nations unies à appeler les autorités turques à :

- Mettre fin au recours à la détention provisoire arbitraire, prolongée et punitive ;
- Libérer tous les journalistes et défenseurs des droits humains qui se trouvent en détention provisoire et abandonner les charges qui pèsent sur eux, en l'absence de preuves manifestes de la commission d'une infraction ;
- Autoriser la publication du rapport du CPT sur sa mission de 2016 en Turquie et

⁹ Comité pour la protection des journalistes, *La répression turque fait monter le nombre de journalistes en prison à travers le monde entier* <https://cpj.org/fr/2016/12/la-repression-turque-fait-monter-le-nombre-de-jour.php>

¹⁰ Voir : Amnesty International, *L'emprisonnement de militants, dont la directrice d'Amnesty, porte un coup sévère aux droits en Turquie* <https://www.amnesty.org/fr/press-releases/2017/07/charging-of-activists-including-amnesty-director-a-crushing-blow-for-rights-in-turkey/>

¹¹ Voir : Amnesty International, *La détention du président d'Amnesty International Turquie est une terrible injustice* <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2017/06/turkey-imprisonment-of-amnesty-chair-is-a-devastating-injustice/>

¹² Amnesty International, *Journalism is not a crime – Crackdown on media freedom in Turkey*. <https://www.amnesty.org/en/documents/eur44/6055/2017/en/>.

s'engager à permettre un suivi indépendant régulier des lieux de détention ;

- Accorder un accès sans restriction au Haut-Commissariat aux droits de l'homme pour que celui-ci mène une mission d'enquête ;
- Faciliter sans délai les visites demandées par le Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme et le Groupe de travail sur la détention arbitraire.